

La transparence au
cœur de nos activités



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario
Rapport annuel
2007

En couverture :
Lina Bamfumu est membre
de l'Ordre depuis 2004. Elle
enseigne, entre autres, le
théâtre en 5^e et en 6^e année à
l'école publique Gabrielle-Roy
de Toronto.





À l'intérieur

- 2 Confiance, responsabilité, transparence
- 6 Coup d'œil sur l'Ordre
- 9 Mandat de l'Ordre
- 10 Mot du président
- 12 Message du registrateur
- 15 Conseil de l'Ordre
- 17 Un engagement envers notre obligation de rendre compte
- 21 Régie de l'Ordre
- 25 Servir l'intérêt du public
- 27 Normes pour enseigner efficacement
- 31 Des assises solides pour une profession en évolution
- 34 Interjeter appel des décisions de l'Ordre
- 36 Recevoir les plaintes et mener des enquêtes
- 40 Situation financière en 2007
- 41 Reddition de comptes
- 42 Rapport des vérificateurs
- 43 États financiers consolidés
- 45 Notes relatives aux états financiers consolidés
- 48 Statistiques de 2007

Confiance, responsabilité, transparence

Le personnel enseignant comprend bien la notion de responsabilité. Les membres de notre profession sont responsables à plusieurs égards : envers leurs collègues, les administrateurs, les conseils scolaires, les parents et le public. Mais par-dessus tout, comme nous l'ont mentionné nos membres lors d'un récent sondage mené auprès des pédagogues de l'Ontario, ils sont responsables envers leurs élèves.

Il y a les bulletins, les rencontres avec les parents, les conseils d'école et les résultats de l'OQRE. La responsabilité et la transparence n'ont donc rien de nouveau au sein de notre profession.

L'Ordre a toujours accordé la plus grande importance à ses responsabilités éthiques et juridiques pour être en mesure de rendre des comptes au public et de faire preuve de transparence quant à sa façon de réglementer la profession enseignante.

Une évidence se dégage de toutes nos discussions avec les autres organismes de réglementation du Canada et de l'Ontario : la transparence n'est pas uniquement la voie de l'avenir, elle sous-tend le rôle de la réglementation.

De nouvelles attentes et de nouvelles lois en Ontario touchent nos collègues des organismes de réglementation du secteur de la santé et entraînent des

attentes toujours plus grandes. Il est clair, à la lumière de ces faits nouveaux, que l'Ordre doit surveiller constamment sa façon d'assumer ses responsabilités et faire preuve de vigilance en élaborant des politiques et des procédures qui inspirent la confiance du public.

C'est la raison pour laquelle nous avons réexaminé en 2007 nos politiques concernant l'accès aux décisions du comité de discipline et entrepris une révision de nos pratiques d'inscription. Ces deux initiatives visent à ce que nos membres et le public continuent de percevoir l'autoréglementation de la profession enseignante comme une mesure qui sert l'intérêt du public.

Notre examen nous a permis d'élaborer un cadre de procédures efficace pour donner au public l'accès aux décisions que le comité de discipline rend au cours d'audiences ouvertes au public.



Danielle Hanson

Enseignante depuis 1976, Danielle Hanson enseigne aux élèves du jardin d'enfants de l'école élémentaire catholique Saint-Louis de Penetanguishene.



Stephanie Haak

Stephanie Haak est membre de l'Ordre depuis 1999. Elle enseigne l'histoire aux élèves de 10^e année et la formation au leadership à ceux de 11^e année à l'école secondaire catholique Holy Trinity de Simcoe.

L'Ordre est résolu à adopter des pratiques efficaces qui sont transparentes, uniformes et comprises par tous les intervenants et par le public, et dont bénéficieront nos membres et notre profession.

Communiquez avec nous!

Plusieurs choix s'offrent à vous pour poser des questions ou si vous avez besoin d'aide :

Site web :

www.oeeo.ca

Courriel :

info@oeeo.ca

Service à la clientèle :

Tél. : 416-961-8800

(sans frais

en Ontario :

1-888-534-2222)

L'Ordre a examiné les pratiques d'autres organismes d'autoréglementation de l'Ontario et a rencontré des intervenantes et intervenants du monde de l'éducation afin de recenser les pratiques efficaces.

L'Ordre permet au public de consulter les décisions intégrales et les sommaires des décisions du comité de discipline, et ce, de différentes façons.

Une copie des décisions du comité sont disponibles à la bibliothèque Margaret-Wilson de l'Ordre. Les membres du public peuvent également en obtenir une version électronique.

L'Ordre fournit les décisions dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs canadiens de services en recherche juridique par abonnement.

Un sommaire des décisions du comité de discipline paraît dans la revue officielle de l'Ordre ainsi que dans son site web.

Le tableau public de l'Ordre joue également un rôle très important pour faire connaître les décisions du comité de discipline.

Vous pouvez consulter notre nouveau protocole sur l'accès du public aux audiences disciplinaires à www.oeeo.ca. Veiller à la transparence dans l'intérêt du public passe par la communication de nos procédures.

Nous croyons que nos pratiques d'inscription sont impartiales et équitables, mais nous ne tenons rien pour acquis. Notre révision des pratiques d'inscription, menée en 2007, nous a permis de nous assurer que les lignes directrices, les processus et les renseignements sont vraiment clairs et transparents.

Le public et les gouvernements exercent des pressions de plus en plus fortes sur toutes les professions à l'échelle du Canada afin que les processus décisionnels des organismes d'autoréglementation soient transparents. L'Ordre est résolu à adopter des pratiques efficaces qui sont transparentes, uniformes et comprises par tous les intervenants et par le public, et dont bénéficieront nos membres et notre profession.

Coup d'œil sur l'Ordre

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants, mais les directrices et directeurs d'école, les directrices et directeurs adjoints, les agentes et agents de supervision, et les directrices et directeurs de l'éducation doivent aussi être membres pour occuper leur poste.

Mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. L'Ordre s'occupe d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie; de délivrer, suspendre ou annuler les cartes de compétence; d'agréeer les programmes et cours de formation à l'enseignement, et de prévoir la formation continue des membres; de recevoir les plaintes déposées contre eux et de faire enquête sur ces plaintes. Il doit également communiquer avec le public au nom de ses membres, responsabilité dont il s'acquitte principalement par l'intermédiaire de son site www.oceo.ca et des rapports annuels.

Dans l'intérêt du public

L'Ordre doit d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Ses politiques et initiatives ont pour but de favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie. Grâce au site web de l'Ordre, le public a accès au tableau des membres où il peut prendre connaissance

de leurs qualifications et compétences.

Il peut notamment assister aux audiences disciplinaires et lire dans la revue de l'Ordre et le site web un sommaire de chaque audience, ainsi que la décision rendue.

Gestion

L'Ordre est dirigé par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre pour trois ans. Ils représentent l'ensemble des conseils catholiques et publics de langues française et anglaise, ainsi que les paliers élémentaire et secondaire de la province. Au total, 14 membres du conseil sont nommés par le gouvernement provincial pour des mandats de trois ans au plus. Le conseil se réunit quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.

Membres

La plupart des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants. Directeurs d'école, directeurs adjoints, agents de supervision et directeurs de l'éducation – hommes et femmes – doivent tous détenir une carte de compétence pour occuper leur poste.

**L'Ordre
a 10 ans!**

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a célébré ses 10 ans en 2007.



La plupart des membres de l'Ordre sont des enseignantes et des enseignants, mais les directeurs d'école, les directeurs adjoints, les agents de supervision et les directeurs de l'éducation – hommes et femmes – sont aussi des personnes certifiées qui ont commencé leur carrière en salle de classe.

Par conséquent, ils sont aussi membres de l'Ordre. Nos membres travaillent au sein des facultés d'éducation, du ministère de l'Éducation, des fédérations d'enseignants, de l'Ordre, des écoles privées et d'autres établissements d'enseignement. Certains travaillent ailleurs au Canada et dans le monde. L'Ordre comptait 212 739 membres en règle, en 2007.

Services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une vaste gamme de ressources en enseignement et en éducation fournies dans notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans notre revue trimestrielle *Pour parler profession / Professionally Speaking*. Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de pression et d'autres provinces canadiennes se tournent vers l'Ordre pour en savoir plus sur la certification des pédagogues, l'évaluation et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, et le statut des universités et des programmes de formation à l'enseignement partout dans le monde.

Nos partenaires

La force du système d'éducation de l'Ontario s'explique par la richesse et l'étendue des connaissances et expériences des personnes et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillères et conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec le personnel enseignant et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignants et les associations professionnelles pour recenser les problèmes et les résoudre. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires afin de mieux traiter les dossiers liés à la profession.



L'Ordre compte sur l'engagement et l'opinion de ses membres et partenaires en éducation pour continuer d'améliorer la profession enseignante.



Mandat de l'Ordre



- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir les critères d'inscription à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de cartes de compétence autres que la carte de base, soit la carte de compétence d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions prescrites par les règlements.

Mot du président



Don Cattani
Président du conseil

L'année 2007 fut marquée par le progrès. Diverses initiatives de l'Ordre viendront désormais améliorer les cours préparant les pédagogues à enseigner en Ontario, soutenir les membres tout au long de leur carrière et les aider à poursuivre un excellent travail auprès des élèves de la province.

Durant l'année, le conseil a soumis au gouvernement provincial de nombreuses recommandations qu'il avait approuvées au sujet des modifications au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, qui auront des répercussions directes sur les membres qui suivent des cours menant à une qualification additionnelle.

Ces modifications sont nées de la révision des qualifications requises pour enseigner que l'Ordre a effectuée en 2005 et en 2006, et à laquelle ont participé divers intervenants du secteur. Nous nous sommes penchés sur les programmes de formation à l'enseignement, sur les cours de perfectionnement professionnel destinés aux pédagogues, ainsi que sur les cours de formation pour les personnes qui enseigneront les études technologiques, ou qui travailleront auprès d'élèves atteints de surdité ou de surdité partielle, ou auprès d'élèves autochtones.

Les 66 recommandations issues de la révision paraissent dans *Préparer le personnel enseignant pour demain : Rapport final 2006*, disponible dans le site de l'Ordre à www.oceo.ca → Publications.

Parmi les modifications, notons la révision des annexes de la réglementation

comprenant la liste des cours menant à une qualification additionnelle, dont le retrait de cours désuets et l'ajout de 59 nouveaux cours. Parmi ceux-ci, on compte des cours sur la culture autochtone, l'enseignement en milieu minoritaire, la didactique du jardin d'enfants, l'éducation catholique et l'apprentissage en ligne.

Les changements entreront en vigueur le 31 août 2008, et les premiers cours seront offerts à compter de septembre 2008.

Notre rapport annuel se veut aussi une façon de souligner la transparence de l'Ordre en matière de réglementation.

Le tableau public de l'Ordre, *Trouver un membre*, est un outil utile et pratique qui témoigne de la responsabilité de l'Ordre envers le public. Nos membres, les employeurs et le public le consultent régulièrement pour s'informer des qualifications des pédagogues.

Avant l'embauche, un employeur peut ainsi vérifier les qualifications d'un candidat. Les membres peuvent y vérifier que leurs compétences sont exactes et à jour. Pour le public, il s'agit d'un moyen de s'assurer que les personnes qui enseignent à leurs enfants sont qualifiées et autorisées par l'organisme de réglementation de la profession. La *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* stipule que nous devons maintenir un tableau des membres auquel le public puisse accéder.

Dans l'intérêt du public, l'Ordre doit pouvoir identifier correctement ses

«Le tableau public de l'Ordre, *Trouver un membre, témoigne de la responsabilité de l'Ordre envers le public.*»

membres et donner des renseignements exacts. Le tableau public, disponible depuis la création de l'Ordre en 1997, fait état du nom de chaque membre, du type de carte de compétence dont il est titulaire et des qualifications additionnelles qu'il possède. On y fait aussi mention des révocations, annulations et suspensions. Nous avons mis en place diverses mesures de sécurité pour bloquer l'accès aux renseignements personnels.

L'Ordre n'est pas le seul organisme de son genre qui dispose d'un tel tableau. Les 23 organismes ontariens d'autoréglementation en matière de santé sont tenus par la loi de tenir un registre et d'en mettre les renseignements à la disposition du public.

Le tableau public de l'Ordre reçoit en moyenne 50 000 visites par mois, ce qui en fait l'une des sections les plus visitées de notre site web.

À l'automne 2007, le conseil a créé un comité spécial pour discuter des futures installations de l'Ordre. Cet enjeu aura des répercussions à long terme, car le conseil doit viser la stabilité budgétaire tout en servant les membres et l'intérêt du public.

La Fondation de l'Ordre a remis la cinquième Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson à Megan Hamilton Clifford, étudiante en éducation à l'Université Lakehead. M^{me} Hamilton Clifford a obtenu un baccalauréat spécialisé en sciences de l'Université de Guelph, où ses professeurs l'ont félicitée pour ses qualités de chercheuse.

Certaines expériences enrichissantes en enseignement et quelques projets d'enseignement de plein air par l'expérience auxquels elle a participé ont animé sa flamme pour la profession. Elle a enseigné le ski de fond et la raquette à des élèves de la 1^{re} à la 8^e année dans la zone de ski nordique à Hiawatha Highlands de Sault Ste. Marie. À titre de membre du programme de jeunes naturalistes de l'Université de Guelph, elle a dirigé des activités parascolaires en plein air pour un groupe d'élèves de la 3^e à la 6^e année et leur a transmis des connaissances sur la nature et la conservation. Son expérience compte aussi du travail auprès d'élèves à risque du secondaire, ainsi que de l'enseignement et de l'animation de groupes d'élèves de l'élémentaire, activités qui se sont déroulées au Everdale Environmental Learning Centre, une ferme d'Hillsburgh.

M^{me} Hamilton Clifford est persuadée que c'est la proximité de la nature qui encourage les élèves à s'intéresser aux sciences naturelles. Elle espère élaborer et animer un programme intégré d'enseignement en plein air portant sur l'agriculture. À long terme, elle s'est donné comme objectif de créer un milieu où les élèves de races, d'ethnies et d'orientations sexuelles diverses se sentent chez eux. L'Ordre est fier de souligner l'excellence de cette future enseignante.

Le président du conseil,



Don Cattani

Message du registrateur



Brian P. McGowan
Registrateur et chef
de la direction

Durant l'année 2007, l'Ordre a réalisé des progrès considérables sur des questions essentielles à la profession enseignante en Ontario. Parmi les faits saillants, mentionnons notre recherche sur la disponibilité du personnel enseignant et les modalités d'inscription des nouveaux membres, ainsi que sur les qualifications requises pour enseigner au XXI^e siècle.

Au nombre de nos autres réalisations importantes, il faut souligner les nouveaux repères que nous nous sommes fixés dans l'intérêt du public et à titre de professionnels autoréglementés, en ce qui a trait à notre engagement à l'égard de la transparence et de la responsabilité.

Le personnel enseignant de l'Ontario estime qu'il est de la plus haute importance de poursuivre son perfectionnement professionnel sur une base continue. En effet, le nombre de membres de l'Ordre inscrits aux cours agréés menant à des qualifications additionnelles atteint des sommets. Ces enseignantes et enseignants s'efforcent sans cesse d'améliorer les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour aider leurs élèves à apprendre et à évoluer.

Les cours menant à une qualification de base additionnelle ou à une qualification additionnelle (QA) font partie d'un

système de perfectionnement professionnel réglementé. Ils permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances dans une matière particulière, d'obtenir les qualifications pour enseigner à d'autres cycles ou de se préparer à un plus grand rôle de leadership.

Les nouveaux cours menant à une QA offerts aux membres dès septembre 2008, sont les premiers avantages concrets qui découlent de la révision des qualifications requises pour enseigner qui a pris fin en 2007, et dont profitera le personnel enseignant de la province.

Au cours de cette révision, de nombreux enseignants nous ont dit qu'il était temps que des matières plus actuelles figurent dans la liste des cours menant à une QA. L'Ordre les a écoutés, et le résultat apparaît dans la nouvelle liste : Mentorat, Langue des signes québécoise / American Sign Language, Connaissance et utilisation des technologies d'assistance, Enseignement de plein air expérimental ainsi qu'Enseignement et apprentissage électroniques n'en sont que quelques exemples.

Nous avons aussi retenu que la profession a besoin d'offrir des cours et de reconnaître les qualifications qui donnent de l'envergure aux compétences

«Au nombre de nos autres réalisations importantes, il faut souligner les nouveaux repères que nous nous sommes fixés dans l'intérêt du public et à titre de professionnels autoréglementés, en ce qui a trait à notre engagement à l'égard de la transparence et de la responsabilité.»

actuelles du personnel enseignant. Les sujets abordés sont les lois qui régissent l'éducation; la compréhension de l'apprentissage holistique des peuples autochtones (Premières nations, Métis et Inuits); l'adaptation des programmes pour le système catholique et pour les élèves de langues secondes; l'enseignement en milieu minoritaire; et l'enseignement d'années combinées.

L'Ordre a célébré son dixième anniversaire le 20 mai 2007. Au fil des ans, l'Ordre a entrepris la tâche très sérieuse de répondre aux attentes des parents et du public afin de s'assurer que les personnes qui enseignent aux jeunes de l'Ontario sont des pédagogues qualifiés qui répondent aux exigences d'inscription à l'Ordre et imposent le respect de normes élaborées par les membres de la profession enseignante.

En mai, l'Ordre a commencé un examen de ses politiques concernant l'accès aux décisions que le comité de discipline rend au cours d'audiences ouvertes au public. En août, nous avons entrepris un examen de nos pratiques d'inscription pour veiller à ce que notre processus menant à l'autorisation d'enseigner soit transparent, objectif, impartial et équitable pour tous les

postulants, dont ceux qui sont formés à l'étranger.

L'Ordre a donc consulté des pédagogues, des groupes communautaires et des représentants du secteur pour trouver des moyens d'améliorer ses pratiques et de se conformer à la loi.

L'Ordre s'est penché sur un certain nombre de questions, y compris la quantité d'informations données aux postulants, la clarté des documents fournis, le temps nécessaire pour obtenir l'autorisation d'enseigner, les modalités d'évaluation des qualifications, les coûts, les raisons invoquées pour refuser la demande d'inscription, le processus d'appel, la formation et l'accès aux dossiers.

Par ailleurs, nous avons fini les trois quarts d'un bail de location de 16 ans à un taux inférieur à celui de la valeur commerciale. Afin de veiller à la stabilisation des coûts d'installation à long terme, le conseil a créé un comité spécial en octobre.

L'étude sur la transition à l'enseignement, commandée par l'Ordre et rendue possible grâce à une subvention du ministère de l'Éducation, a été publiée en décembre dernier. Elle vise à mieux comprendre les réalités auxquelles font face nos membres les plus récents.

L'étude de 2007 révèle que les occasions d'emploi pour les nouveaux enseignants capables d'enseigner en français demeurent nombreuses dans les écoles de langue française et celles de langue anglaise dans toutes les régions de la province.

Toutefois, la concurrence est forte sur le marché de l'emploi pour ceux qui travaillent en anglais. En raison de l'important surplus de personnel, les nouveaux venus espèrent encore troquer leur poste de suppléance pour un poste permanent, même deux ou trois ans après avoir obtenu leur diplôme. Obtenir un poste de suppléance à long terme est particulièrement difficile.

Les personnes formées à l'étranger qui viennent de recevoir l'autorisation d'enseigner en Ontario nous ont révélé qu'elles ont davantage de difficulté à se trouver un emploi à temps plein que leurs collègues formés ici même. En effet, elles ne disposent pas des mêmes ressources et connaissances du système que les diplômés en Ontario, ce qui les désavantage quand vient le temps de se chercher un emploi.

L'Ordre s'efforce de combler cet écart en offrant des séances d'information dans diverses villes à plus de 500 enseignantes et enseignants formés à l'étranger ayant reçu l'autorisation d'enseigner en Ontario au cours des douze derniers mois. Au cours de ces séances, nous leur donnons des renseignements sur l'autorisation d'enseigner, sur le contexte du système d'éducation ontarien et nous leur présentons le programme Enseigner en Ontario.

Enseigner en Ontario est un programme commandité par l'Ordre, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et des organismes d'aide aux immigrants. Il offre à ces personnes toute une gamme de services pour les aider à obtenir l'autorisation d'enseigner et à trouver un emploi.

Le budget de 2007, établi en septembre 2006, s'élevait à 26 881 000 \$. Il affichait un déficit prévu de 1 195 000 \$ que nous comptons financer à l'aide de l'affectation de fonds pour la stabilisation de la cotisation. Toutefois, le déficit s'est révélé moindre, soit 618 000 \$, en raison de revenus supérieurs à ceux escomptés. La cotisation annuelle est restée à 104 \$ pour la quatrième année de suite.

Lise Roy-Kolbusz a été nommée registrateur adjointe de l'Ordre en mars 2007. Elle est entrée à l'Ordre en septembre 2005 en tant que coordonnatrice des Services en français et a occupé le poste de registrateur adjointe par intérim à partir d'octobre 2006.

En 2007, un certain nombre de membres du public ont terminé leur mandat au sein du conseil : Andrew Kane y a siégé durant deux ans et trois mois; Lynne Mastin, Amin Saab et Pauline Smart, durant deux ans; Cyril Ménard et Michael Lesperance, durant trois mois et sept mois respectivement.

Mel Greif de Toronto, Rollande Lavictoire de Burlington, Ijaz Rauf de Maple, Susan Robertson d'Oakville et Bill Kirkwood d'Almonte sont devenus membres du conseil en 2007 par suite de leur nomination par le gouvernement provincial pour représenter le public.

Je veux saisir la présente occasion afin d'exprimer ma gratitude envers les membres du conseil et le personnel de l'Ordre pour l'ardeur qu'ils ont montrée au travail. Ils soutiennent la profession chaque jour par leurs compétences et leur dévouement professionnel.

Le registrateur et chef de la direction,



Brian P. McGowan

Conseil de l'Ordre

Au 31 décembre 2007

Membres élus

Tous les membres élus du conseil sont membres de l'Ordre.

Membres élus

1^{RE} RANGÉE : Paul Brazeau, Don Cattani, Brian Doubleday, Cynthia Farrar, Dean Favero, Laura Featherstone, Rosemary Fontaine, Nick Forte

2^E RANGÉE : Helen Fox, Brent Hamelin, Gordon Hough, Annilee Jarvis, Peter Joong, Heather Nagy, Jacques Pavesi, Ruth Ann Penny

3^E RANGÉE : Tanya Roberts, Tianna Travaglini-Babic, Jacques Tremblay, Henry Tyndorf, Hanno Weinberger, John Wells, Sharon Young Kipp



Membres nommés

Membres nommés

1^{RE} RANGÉE : Danny Anckle, Gabrielle Blais, Mel Greif, Garry Humphreys, William Kirkwood, Rollande Lavictoire, Anne Marie Levesque, Bill Matheson

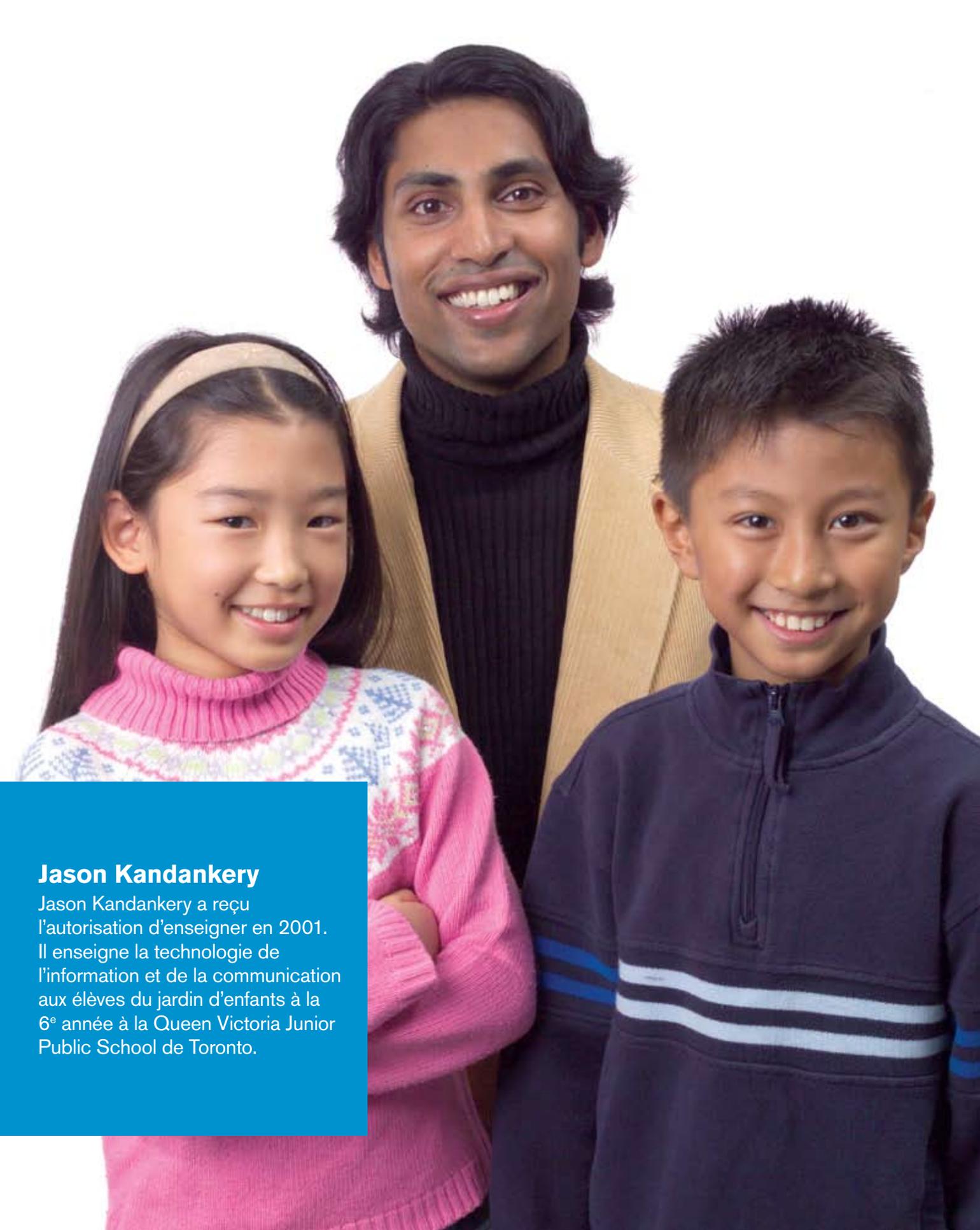
2^E RANGÉE : Ijaz Rauf, Susan Robertson, John Tucker, Donald Watson



Registreur et chef de la direction

Brian P. McGowan





Jason Kandankery

Jason Kandankery a reçu l'autorisation d'enseigner en 2001. Il enseigne la technologie de l'information et de la communication aux élèves du jardin d'enfants à la 6^e année à la Queen Victoria Junior Public School de Toronto.

Un engagement envers notre obligation de rendre compte

Comité exécutif et comité de rédaction

Comité exécutif

i
ris
ente)
u
ontaine
n
ie
) septembre)
mblay
1^{er} octobre)
n
wan
r, sans
e)

Comité exécutif

Le comité exécutif s'occupe des affaires de l'Ordre entre les réunions du conseil. Il prend des décisions, fait des recommandations de façon indépendante en vertu de son mandat et fait mention de ses activités au conseil. Le comité exécutif est responsable d'examiner les rapports des autres comités du conseil, des comités spéciaux et des sous-comités et panels.

Le comité exécutif est composé du président et de la vice-présidente du conseil, des présidents des comités d'aptitude professionnelle, de discipline, d'appel des inscriptions, d'enquête, des normes d'exercice de la profession et d'éducation, des finances et d'agrément, ainsi que d'au moins deux membres du conseil nommés pour représenter le public au conseil. Les membres du comité ont de nombreuses années d'expérience en éducation et dans d'autres domaines.

En 2007, le comité exécutif a appuyé diverses initiatives de l'Ordre – dont la révision des pratiques d'inscription et l'élaboration d'un protocole sur la disponibilité des décisions du comité de discipline – afin d'assurer que nos membres et le public continuent d'envisager l'autoréglementation de la profession enseignante comme une pratique équitable et transparente.

Le comité exécutif a également examiné des documents présentés au conseil et a formulé des recommandations à leur sujet. En 2007, il s'est penché sur les modifications proposées au règlement sur les qualifications requises pour enseigner. Après que le conseil a donné son approbation à ce document, le gouvernement provincial a promulgué

un certain nombre de changements qui toucheront directement aux cours menant à une qualification additionnelle que les pédagogues peuvent suivre au cours de leur carrière.

En outre, le comité a nommé des membres pour siéger aux comités permanents, spéciaux et réglementaires afin de combler les sièges vacants.

Le comité exécutif a aussi l'autorité de rendre une ordonnance provisoire enjoignant le registrateur de suspendre une carte de compétence s'il est d'avis que les actes ou la conduite d'un membre exposent ou exposeront vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Le comité a fait suivre deux cas directement au comité d'aptitude professionnelle.

Au cours de l'année, le président du conseil et le registrateur ont poursuivi leur travail dans le cadre de la Table ronde de partenariat en éducation. L'Ordre est représenté à chacune des quatre tables rondes qui se penchent sur des questions portant sur l'éducation de l'enfance en difficulté, la littératie et la numératie, l'apprentissage jusqu'à 18 ans et la réussite des élèves, ainsi que sur le perfectionnement professionnel du personnel enseignant.

Comité de rédaction

La revue trimestrielle de l'Ordre, *Pour parler profession / Professionally Speaking* – une revue primée – est l'un des nombreux moyens mis à la disposition de nos membres pour les aider à se perfectionner la vie durant.

Elle sert de tribune à des questions pertinentes sur l'avenir de l'enseignement et de l'apprentissage par l'intermédiaire



Hali Tsui

Hali Tsui est membre de l'Ordre depuis 2003. Elle enseigne du jardin d'enfants jusqu'en 8^e année au Grand Erie District School Board et au Hamilton-Wentworth District School Board.

Comité de rédaction

Annilee Jarvis
(présidente)

Dean Favero
(vice-président)

Gabrielle Blais

Michael Lesperance

Henry Tyndorf

d'histoires propres à inspirer les pédagogues dans toute la province, d'articles et de ressources utiles, et d'informations importantes concernant des changements à la politique dans le domaine de l'éducation.

Le comité de rédaction est chargé d'élaborer une politique éditoriale et publicitaire. Le tirage de la revue de l'Ordre est l'un des plus importants en Amérique du Nord pour une revue portant sur l'enseignement. C'est aussi la seule revue de langue française sur l'enseignement que tous les pédagogues des écoles ontariennes de langue française reçoivent.

Le comité examine les textes présentés pour publication dans chaque numéro et s'efforce de choisir des articles susceptibles d'intéresser et d'informer tous les membres. Chaque numéro présente de nouvelles ressources, des sites web utiles pour les enseignants et leurs élèves, et un calendrier des conférences pour permettre aux membres de trouver rapidement des ressources d'apprentissage professionnel.

Les fournisseurs annoncent leurs cours de perfectionnement professionnel et les membres se tiennent au fait des percées en éducation grâce aux articles rédigés par des membres du personnel, des collaborateurs et des membres de l'Ordre.

Chaque numéro met en vedette des enseignantes et enseignants qui se sont démarqués par leurs pratiques exemplaires à l'échelle provinciale ou nationale. La revue permet ainsi de faire connaître leurs points de vue et de prodiguer des conseils en enseignement.

La section Autoréglementation témoigne du souci de l'Ordre de travailler dans la transparence. Les membres de la profession et du public peuvent y lire les rapports du conseil et s'informer des activités des divers comités, qu'il s'agisse des rapports sur l'agrément de cours de formation à l'enseignement ou de sommaires des audiences disciplinaires, lesquels jouent un rôle central dans l'autoréglementation de la profession.

En 2007, *Pour parler profession / Professionally Speaking* a remporté

trois prix Tabbie, des prix prestigieux à l'échelle internationale dans le domaine de la publication liée à des métiers, à des associations ou au monde des affaires. Plus de 700 publications de partout dans le monde étaient en lice dans les 19 catégories de ce concours tenu aux États-Unis.

Pour parler profession / Professionally Speaking, qui participait pour la première fois cette année, a gagné deux mentions honorables pour «Courage en Afghanistan», un article rédigé par la journaliste humanitaire primée Sally Armstrong, qui parle des menaces de mort que reçoivent les pédagogues dans ce pays déchiré par la guerre. Paru en décembre 2006, cet article a remporté la palme dans la catégorie du meilleur article de fond et dans celle de la meilleure couverture double page.

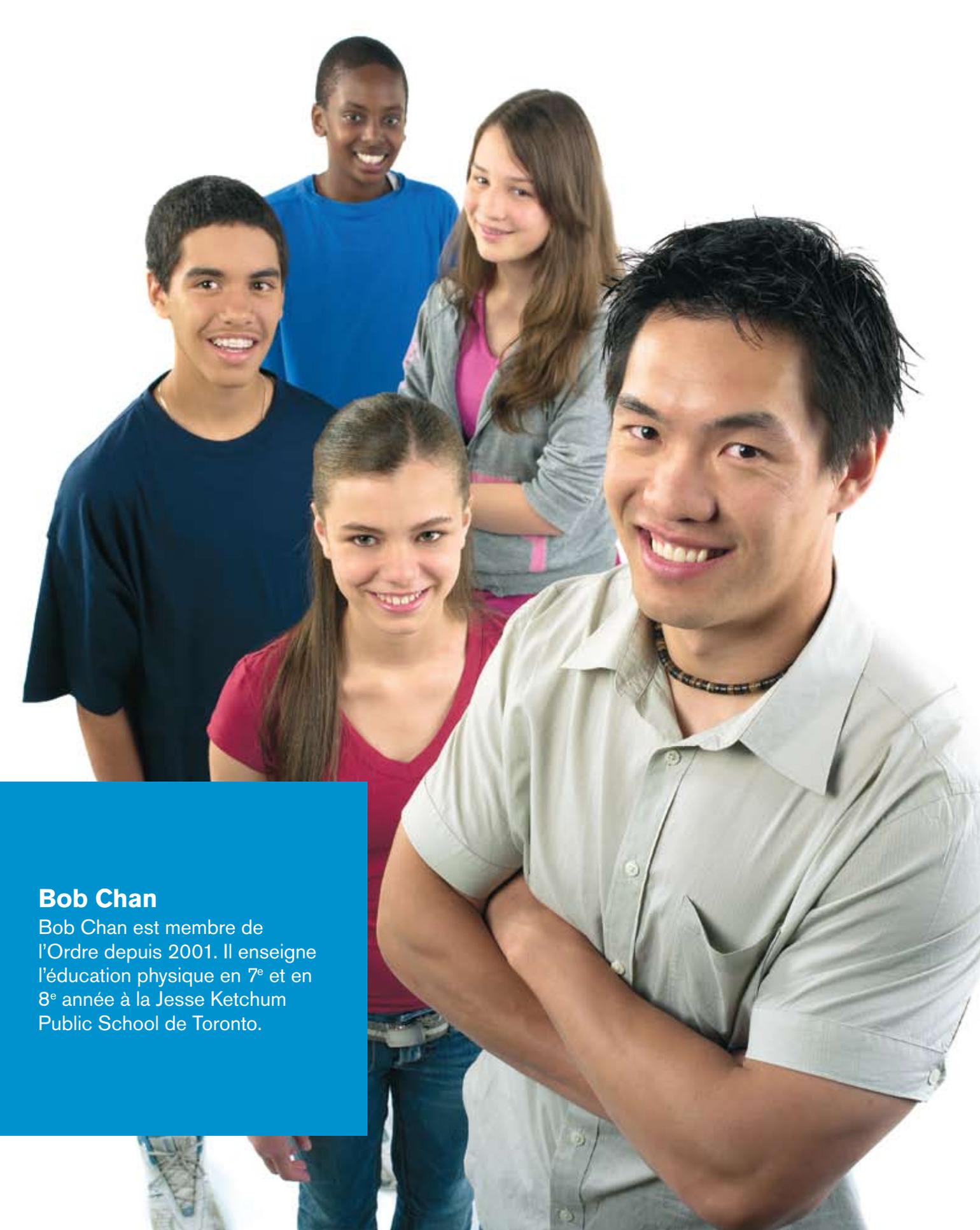
La revue a également gagné une mention honorable pour la couverture de son numéro spécial sur les élections du conseil de l'Ordre, couverture qui faisait la promotion du vote en ligne.

En 2007, le comité de rédaction a examiné et approuvé deux sondages de l'Ordre, celui sur l'état de la profession enseignante et celui sur le lectorat de la revue.

Le cinquième sondage annuel sur l'état de la profession enseignante, qui a porté sur 1 000 membres de l'Ordre, a été effectué par téléphone en juillet. Il a révélé que la vaste majorité des enseignantes et enseignants franco-ontariens avaient été touchés par la cyberintimidation.

Le sondage du lectorat, qui s'est déroulé en ligne au mois de novembre, a fourni d'excellents renseignements sur le genre de sujets que nos membres trouvent utiles dans la revue. Ce sondage a montré que 84,4 % des répondants anglophones et 79,1 % des francophones se disent satisfaits ou très satisfaits du contenu de la revue.

Pour parler profession / Professionally Speaking est un média efficace pour atteindre nos membres et il est devenu plus rentable que jamais. En 2007, le coût par membre pour quatre numéros, y compris les frais postaux, se sont élevés à environ 2,16 \$.



Bob Chan

Bob Chan est membre de l'Ordre depuis 2001. Il enseigne l'éducation physique en 7^e et en 8^e année à la Jesse Ketchum Public School de Toronto.

Régie de l'Ordre

Comité des mises en candidature, comité des élections et comité d'assurance de la qualité

Le comité des élections supervise les élections des membres du conseil. Le comité des mises en candidature prépare une liste de candidats pour siéger aux comités. Le comité d'assurance de la qualité évalue l'Ordre et ses initiatives.

Le comité des élections est un comité spécial du conseil qui examine les règlements et les procédures qui régissent les élections du conseil.

Ces trois comités veillent à ce que l'Ordre remplisse ses objets de façon transparente et responsable, en s'assurant particulièrement que les membres du conseil savent que leur principal devoir est de servir et de protéger l'intérêt du public, ainsi qu'à faire en sorte que l'Ordre élabore des politiques et des procédures qui maintiennent la confiance du public.

Comité des élections

En 2007, ce comité a commenté le processus de planification pour les élections du conseil de 2009. À la suite des recommandations émises par le comité, le conseil a approuvé que le 14 avril 2009 soit le dernier jour de la période d'élections pour le prochain conseil. Il a aussi approuvé que le vote se déroule en ligne, car c'est un moyen

économique et accessible jour et nuit.

Après avoir constaté un taux de vote plus bas que prévu aux élections de 2006, nous avons entrepris deux initiatives de recherche en 2007 à la demande du comité. L'Ordre a organisé des groupes de discussion composés de membres de l'Ordre choisis au hasard afin d'étudier les raisons de la faible participation et de trouver une façon d'augmenter la participation aux prochaines élections. En tout, huit séances de discussion ont eu lieu, en français et en anglais, dans divers centres urbains d'un bout à l'autre de l'Ontario.

En 2007, une analyse comparative a permis d'examiner le taux de participation aux élections d'organismes d'autoréglementation du même genre. Les organismes à l'échelle provinciale, nationale et internationale qui ont participé au sondage ont communiqué leurs meilleures pratiques et stratégies pour augmenter le taux de votes.

Le comité tiendra compte du résultat de ces recherches, ainsi que des recherches et recommandations de Deloitte & Touche concernant la vérification des élections de 2006, dans la planification des prochaines élections.

Comité des élections

Roberts
(présidente)

Mer Nagy
(présidente)

Preif

Hough
(tir du 29 octobre)

Humphreys
(tir du 29 octobre)

Markwood
(tir du 24 juillet)

McNard
(2 avril au 28 mai)

De Smart
(tir du 13 juin)



Janine Lespérance

Janine Lespérance, membre de l'Ordre depuis 2006, enseigne la 6^e année à l'école élémentaire catholique Frère-André de Barrie.

Comité des mises en candidature

Laura Featherstone
(présidente)

Danny Anckle
(vice-président)

Bill Matheson

Jacques Tremblay

Hanno Weinberger

Comité d'assurance de la qualité

Sharon Young Kipp
(présidente)

Jacques Pavesi
(vice-président)

Gord Hough

Michael Lesperance
(jusqu'au 2 mars)

Bill Matheson
(jusqu'au 12 avril)

Ijaz Rauf
(à partir du 12 avril)

Susan Robertson
(à partir du 13 mars)

Comité des mises en candidature

Le comité des mises en candidature est un comité spécial du conseil qui fait des recommandations, afin de combler les sièges vacants des membres élus au conseil et au sein des comités. En 2007, le comité a recommandé la nomination de Cynthia Farrar, de Sudbury, au poste Nord-Est – temps plein, pour remplacer le poste laissé vacant par la démission de Roberta Mary McEwen.

Comité d'assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité est un comité spécial dont le mandat est d'évaluer la performance de l'Ordre relativement à ses 11 objets énoncés dans

la Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Durant le mandat de trois ans du conseil, le comité passe en revue chacun des 11 objets et, en plus de préparer un rapport à l'intention du conseil après chaque réunion, rédige un rapport général qui détermine comment l'Ordre a rempli ses objets et protégé l'intérêt du public.

En 2007, le comité a entrepris une révision de trois ans, laquelle comprend des discussions approfondies sur les objets ayant trait à la régie, à la communication avec le public, à l'adhésion à l'Ordre et à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel.

Ces trois comités veillent à ce que l'Ordre remplisse ses objets de façon transparente et responsable.





Denise Tyler

Denise Tyler enseigne la 6^e année à la Tecumseh Public School de London et est membre de l'Ordre depuis 1997.

Servir l'intérêt du public

Comité de défense de l'intérêt du public

En juillet 2007, la ministre de l'Éducation a nommé Gail Lilley, ancien membre du conseil, Zubeda Vahed de Mississauga et Anne Secord-Houston de Newmarket au comité de défense de l'intérêt du public pour un mandat d'un an. Ce comité fait des recommandations au conseil en ce qui a trait à son devoir de servir et de protéger l'intérêt du public.

En 2006, le gouvernement a modifié la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* pour créer un nouveau comité au conseil. La Loi énonce la composition du comité, les exigences pour être membre de l'Ordre et la façon de désigner une personne à la présidence par affectation ministérielle.

La législation exige que le comité élabore un plan de travail qui détermine les priorités, les projets et les activités jusqu'aux prochaines élections du conseil en avril 2009. Ce plan a été présenté au conseil en décembre 2007 et comprend trois priorités :

1. Définir l'intérêt du public – Le comité explorera la signification de l'expression «intérêt du public» dans un contexte d'autoréglementation et communiquera le résultat de sa recherche au conseil.

2. Examiner la politique publique dans le cadre de la divulgation –

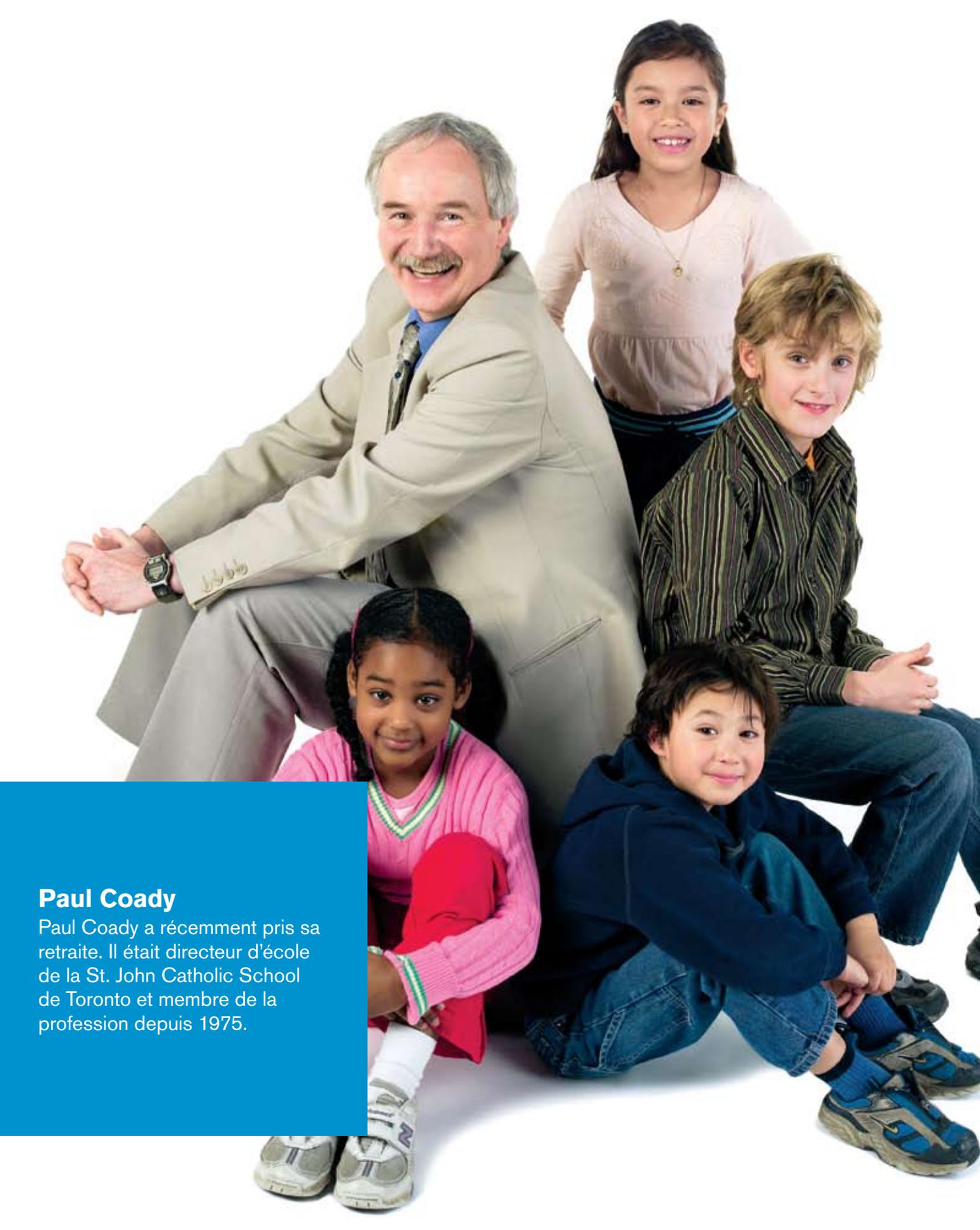
Le comité examinera les dernières lois gouvernementales qui obligent les professions autoréglementées à mettre en place des mécanismes pour mieux informer le public.

3. Communiquer avec le public au nom de la profession – Le comité se penchera sur les pratiques de divers organismes de réglementation pour trouver d'autres moyens de communiquer avec le public et pour élaborer un cadre afin d'aider l'Ordre à ce sujet.

Le comité peut demander des renseignements au conseil pour élaborer, modifier et mettre en œuvre le plan de travail ou pour informer le conseil sur diverses mesures à prendre. Le budget de l'Ordre, approuvé par le conseil, soutient le travail du comité.

Il se réunit au moins quatre fois par année, ainsi qu'à la demande du président, du conseil ou du comité exécutif.

On s'attend du comité qu'il présente un rapport annuellement au conseil avant l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre.



Paul Coady

Paul Coady a récemment pris sa retraite. Il était directeur d'école de la St. John Catholic School de Toronto et membre de la profession depuis 1975.

Normes pour enseigner efficacement

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les normes d'exercice et les normes de déontologie de la profession enseignante déterminent ce qui constitue le noyau éthique de la profession. Elles orientent notre pratique professionnelle.

Les normes décrivent, de façon transparente pour les membres de la profession et du public, les valeurs de base et les pratiques efficaces de la profession enseignante.

Normes : sensibilisation et recherche

Afin de remplir son mandat d'«établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie» et de «prévoir la formation continue des membres», le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a contribué à l'élaboration et à la distribution d'un curriculum de formation à l'enseignement et de ressources pédagogiques pour faciliter l'intégration des normes.

En 2007, l'Ordre a continué d'informer les nouveaux pédagogues, les personnes qui les forment, les enseignantes et enseignants qui ont des rôles de leader et le personnel enseignant formé à l'étranger concernant les normes d'exercice et de déontologie par l'entremise de présentations, d'ateliers, de discussions de cas et de séances d'écriture basées sur la réflexion. Des partenariats avec des

conseils scolaires, des facultés et des organismes provinciaux se sont avérés être des approches efficaces pour intégrer les normes tant à la formation initiale qu'à la pratique professionnelle.

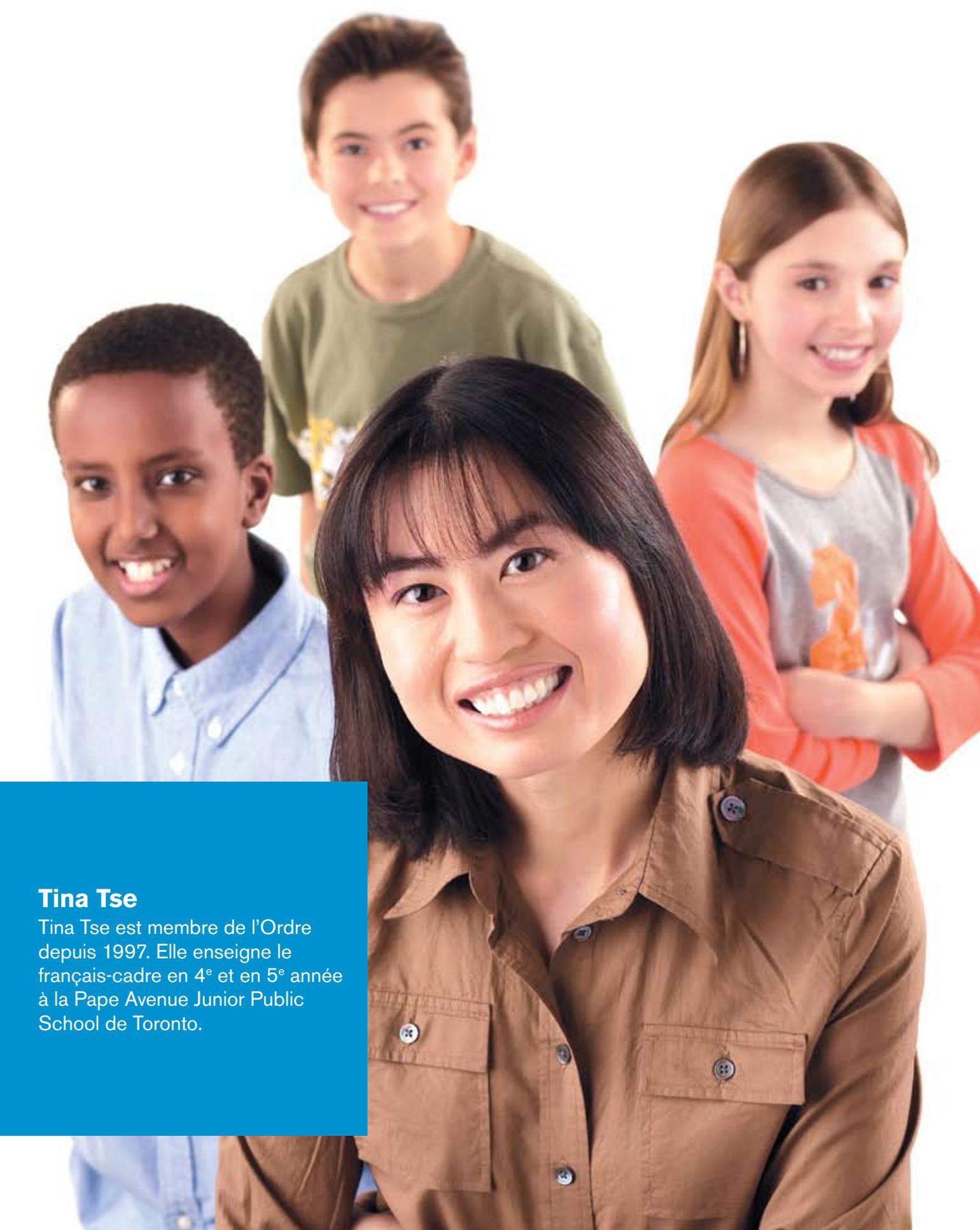
Plus de 2 000 membres ont participé à des séances de formation sur les normes en 2007 dans le cadre de cours menant à une qualification additionnelle, des programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, ainsi que des programmes de leadership et d'autres programmes organisés par les conseils scolaires.

Des ressources que l'Ordre a élaborées, comme la trousse intitulée *Mise en pratique des normes par la recherche professionnelle*, ont reçu des éloges lors de nombreux congrès sur la recherche en formation à l'enseignement.

Formation à l'enseignement

L'Ordre a travaillé en partenariat avec les fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement pour leur montrer comment utiliser les ressources sur les normes avec les étudiantes et étudiants en enseignement. Conjointement avec l'Université Brock et six conseils scolaires, l'Ordre a élaboré des ressources sur le curriculum et la pédagogie pour soutenir le nouveau personnel enseignant.





Tina Tse

Tina Tse est membre de l'Ordre depuis 1997. Elle enseigne le français-cadre en 4^e et en 5^e année à la Pape Avenue Junior Public School de Toronto.

En 2007, l'Ordre a entamé l'élaboration de nouvelles lignes directrices et la révision de certaines lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle. Ces cours visent à approfondir les connaissances professionnelles et à parfaire la pratique de la profession.

Livre sur le leadership éthique

L'Ordre, en collaboration avec le Catholic Principals' Council of Ontario, est en train d'élaborer un ouvrage intitulé *Études de cas pour un leadership averti*.

L'ouvrage comprendra 14 cas fondés sur des dilemmes que des directrices et directeurs d'école de l'Ontario ont rédigés. Ces récits illustrent la complexité des dilemmes éthiques qui font partie de la réalité quotidienne des leaders de l'éducation d'aujourd'hui.

Chaque cas sera accompagné d'une série de commentaires rédigés par des professeurs, des chercheurs et des enseignants, qui sont destinés à approfondir la connaissance de l'éthique et à encourager l'action.

Soutenir la profession enseignante à l'échelle internationale

Les initiatives de l'Ordre attirent l'attention de pédagogues de l'extérieur de la province et contribuent ainsi à l'évolution de la formation à l'enseignement au Canada et ailleurs. Par exemple, en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Chine, aux États-Unis, en France, en Israël et en Grande-Bretagne, on utilise la trousse de ressources sur les normes que l'Ordre a développée pour approfondir la compréhension des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante dans les programmes de formation à l'enseignement.

Les normes de l'Ordre reflètent les valeurs universelles de la profession enseignante et le travail que nous faisons. Notre travail est très pertinent pour la formation à l'enseignement et pour la pratique professionnelle.

Des partenariats avec des conseils scolaires, des facultés et des organismes provinciaux se sont avérés être des approches efficaces pour intégrer les normes tant à la formation initiale qu'à la pratique professionnelle.





Mike Oster

Mike Oster est enseignant depuis 1978. Il enseigne la science en rotation aux élèves de 8^e année à la Bishop E. O. Jennings Senior Elementary School de Thunder Bay.

Des assises solides pour une profession en évolution

Comité d'agrément

Comité d'agrément

Gord Hough
(président)

Ruth Ann Penny
(vice-présidente)

Danny Anckle
(jusqu'au 13 mars)

Laura Featherstone

Mel Greif

(à partir du 24 juillet)

Peter Joong

Bill Kirkwood

(à partir du 24 juillet)

Anne Marie Levesque

Jacques Pavesi

Amin Saab
(jusqu'au 13 juin)

Pauline Smart

(du 13 mars au 13 juin)

Don Watson

Les programmes de formation à l'enseignement offerts en Ontario reflètent les valeurs, les connaissances et les aptitudes qui sont à la base d'une profession solide et efficace.

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante guident les pédagogues dans l'exercice de leur profession et sont au centre des programmes ontariens de formation à l'enseignement et des cours et programmes menant à une qualification additionnelle.

Par l'entremise de révisions périodiques, le comité veille à maintenir et à accroître la qualité de ces cours et programmes en Ontario. Le registrateur de l'Ordre détermine si les programmes menant à des qualifications additionnelles répondent aux exigences de l'agrément.

Le processus d'agrément rassure les membres de la profession et le grand public sur le fait que les programmes s'appuient sur des recherches sérieuses et que les diplômés sont prêts à enseigner dans les classes d'aujourd'hui grâce à l'intégration de la théorie et de la pratique.

Le comité fait foi de transparence et d'impartialité, ce qui se traduit par

l'importance qu'il accorde à l'opinion des membres de l'Ordre et du public.

Pour que l'Ordre accepte les recommandations d'une faculté visant à accorder l'autorisation d'enseigner à ses diplômés, les nouveaux programmes doivent avoir été agréés. Tous les cinq ans, les programmes sont réévalués pour valider les améliorations apportées et vérifier qu'ils répondent toujours aux exigences réglementaires.

Un sous-comité d'agrément composé d'au moins six membres, dont un proposé par l'établissement requérant, examine la demande sur une période de plusieurs semaines.

Les établissements fournissent des renseignements sur le contenu des cours, les exigences liées au stage, la façon dont on intègre la théorie et la pratique, ainsi que sur le matériel d'apprentissage, le contenu et les ressources sur lesquels les programmes se fondent. Après avoir examiné tous les documents soumis par la faculté et les présentations du public, les membres du sous-comité visitent l'établissement avant de rédiger leur rapport qui sera remis au comité d'agrément.



Mitch Tyler

Mitch Tyler enseigne la musique (instruments à cordes, dont la guitare classique) de la 9^e à la 12^e année à la Saunders Secondary School de London. Il a commencé sa carrière d'enseignant en 1993 et est membre de l'Ordre depuis sa création.

Agrément de nouveaux programmes et renouvellements en 2007

Le comité a accordé l'agrément sous conditions à trois nouveaux programmes en 2007 : un baccalauréat de quatre ans portant sur les cycles primaire et moyen avec concentration en études autochtones offert par l'Université Brock; un programme sur les cycles primaire et moyen offert par l'Université Wilfrid Laurier; et des programmes avec secteurs de concentration aux cycles primaire, moyen et intermédiaire offerts par le Collège universitaire Tyndale. Le comité a également agréé le programme à temps partiel pour enseigner aux cycles primaire et moyen offert par l'Université de l'État de New York, collège de Potsdam.

L'Ordre a également renouvelé l'agrément de programmes offerts par deux universités, dont l'agrément général pour une période de cinq années consécutives aux programmes portant sur les cycles primaire et moyen offerts en anglais par l'Université Charles Sturt, et en français par l'Université Laurentienne; de plus, le comité a approuvé un programme de langue française portant sur les cycles moyen et intermédiaire offert par l'Université Laurentienne.

À la demande du conseil, le comité d'agrément a appuyé la révision du règlement sur l'agrément des programmes de formation à l'enseignement. Il a déterminé quelles étaient les options en matière de changement réglementaire qui peuvent modifier des éléments dans la prestation des programmes de formation et dans ceux menant à une qualification additionnelle, et ce en fonction de l'information recueillie auprès de diverses sources, y compris durant certaines consultations avec les fournisseurs de ces programmes.

Qualifications additionnelles

Le perfectionnement professionnel continu importe grandement aux pédagogues ontariens. En 2007, l'Ordre a évalué 285 cours menant à une qualification additionnelle offerts par 25 fournisseurs.

Quatre nouveaux fournisseurs de cours et de programmes menant à une qualification additionnelle ont été acceptés : l'Université Wilfrid Laurier, le York Region District School Board, l'Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board et l'Upper Canada District School Board.

Le comité fait foi de transparence et d'impartialité, ce qui se traduit par l'importance qu'il accorde à l'opinion des membres de l'Ordre et du public.



Interjeter appel des décisions de l'Ordre

Comité d'appel des inscriptions et comité d'appel de l'agrément

Chaque année, l'Ordre accorde l'autorisation d'enseigner à plus de 12 000 nouveaux membres. Toutefois, toute demande d'inscription ne répond pas nécessairement aux exigences fixées par le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner et par la législation ontarienne.

Pour assurer l'impartialité et mériter la confiance du public, l'Ordre permet d'interjeter appel d'une décision. Les postulantes et postulants à qui l'on a refusé l'autorisation d'enseigner peuvent appeler de la décision du registrateur, et ceux qui obtiennent une carte de compétence ont la possibilité d'interjeter appel des conditions dont elle est assortie.

En vertu du processus d'agrément, l'Ordre peut refuser ou retirer l'agrément aux programmes de formation à l'enseignement des facultés d'éducation de l'Ontario et aux fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle, ou leur imposer des conditions. Les établissements auxquels on refuse l'agrément d'un programme de formation à l'enseignement ou des cours menant à une qualification additionnelle ont le droit d'interjeter appel devant le comité d'appel de l'agrément.

Comité d'appel des inscriptions

Ce comité entend les appels des personnes qui n'ont pas reçu l'autorisation d'enseigner ou dont la carte de compétence est assortie de conditions. En 2007, ce comité a entendu 45 appels.

En plus de s'occuper des appels, le comité a suivi de près, en 2007, le progrès de la révision des pratiques d'inscription équitables de l'Ordre et a reçu des présentations à ce sujet au cours de la même année. Les membres du comité ont fait des remarques sur la révision et les répercussions qu'elle aurait sur leur travail. La révision a servi à déterminer des façons dont l'Ordre pourrait fonctionner pour que les procédures, l'information et les lignes directrices soient aussi précises et transparentes que possible.

Durant l'année, le comité a élaboré et approuvé des règles de procédure pour les audiences d'appel des inscriptions, ainsi que des lignes directrices pour les présentations faites en personne devant le comité. Ces nouvelles règles donneront des paramètres sans équivoque aux personnes qui font appel et qui souhaitent faire une présentation à l'appui de leur appel, en plus de clarifier les procédures pour le comité.

Comité d'appel des inscriptions

Dean Favero
(président)

Bill Matheson
(vice-président)

Helen Fox

Rollande Lavictoire
(à partir du 24 juillet)

Jacques Pavesi

Pauline Smart
(jusqu'au 13 juin)

Pour assurer l'impartialité et mériter la confiance du public, l'Ordre permet d'interjeter appel d'une décision.

Comité d'appel de l'agrément

Brian Doubleday
(président)
John Tucker
(vice-président)
Danny Anckle
(du 13 mars au 12 avril)
Helen Fox
Ijaz Rauf
(à partir du 12 avril)
Tanya Roberts
Pauline Smart
(jusqu'au 13 juin)

Comité d'appel de l'agrément

Le rôle de ce comité est de juger les appels des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont la demande a été refusée ou dont l'agrément a été assorti de conditions.

Son rôle est d'assurer que le processus

d'agrément des programmes de formation et de perfectionnement professionnel est juste en permettant aux personnes qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de demander une révision. Il n'y a eu aucun appel d'agrément en 2007.

Appels présentés devant le comité d'appel des inscriptions	
Motif	Total
Programme ne représentant pas une année complète de cours portant exclusivement sur la formation à l'enseignement	13
Formation à l'enseignement suivie à distance	6
Formation à l'enseignement suivie en milieu scolaire ou dans le cadre d'un emploi	3
Diplôme non reconnu par l'Ordre en vertu du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner	8
Diplôme et programme de formation à l'enseignement non reconnus par l'Ordre en vertu du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner	5
N'a pas répondu à l'exigence en matière de compétence linguistique	1
Appel des conditions sur la carte de compétence	1
Comportement inacceptable	1
Retrait	1
Autre	6
Total	45
En plus des raisons énumérées ci-dessus, 17 des 45 appels n'ont pas satisfait l'exigence de compétence linguistique.	
Résultats des appels	
Maintien de la décision initiale	22
Renversement de la décision initiale	11
Modification de la décision initiale	11
Autre	1
Total	45

Recevoir les plaintes et mener des enquêtes

Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Trois comités traitent les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante.

Comité d'enquête

Le comité d'enquête examine les documents liés à toutes les plaintes. Le comité de discipline tient des audiences sur les plaintes qui lui sont acheminées et qui sont liées à des cas de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, mène des audiences sur les plaintes liées à l'incapacité.

Des panels composés d'au moins trois membres rendent des décisions en tenant compte des données et des preuves pertinentes. Les panels sont formés de membres du conseil qui ont été élus et nommés.

Chaque année, l'Ordre reçoit environ 1 500 plaintes du public et de la profession contre ses membres; près de 75 pour 100 d'entre elles sont réglées au sein de l'école ou du conseil.

Dans le cas d'un grief sérieux menant à une plainte officielle de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, l'Unité des enquêtes examine le cas en fonction de la décision du comité d'enquête. Le personnel de l'Ordre présente au comité les données recueillies pendant l'enquête.

Le comité d'enquête peut ensuite :

- juger qu'une plainte ne porte pas sur une question d'inconduite

professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle

- conclure que la plainte est frivole ou vexatoire ou constitue un abus de procédure
- décider de ne pas poursuivre les procédures
- donner un avertissement ou faire une réprimande au membre
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du Programme de règlement à l'amiable
- adresser la plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête lui achemine. Un panel du comité de discipline qui reconnaît un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence peut adopter les mesures suivantes :

- ordonner au registrateur de révoquer son certificat d'inscription et sa carte de compétence
- ordonner au registrateur de suspendre son certificat d'inscription et sa carte de compétence pour une période d'au plus deux ans

Comité d'enquête

Paul Brazeau
(président)

Henry Tyndorf
(vice-président)

Brian Doubleday

Nick Forte

Heather Nagy

Michael Lesperance
(jusqu'au 2 mars)

Anne Marie Levesque

Garry Humphreys
(jusqu'au 13 mars)

Susan Robertson
(à partir du 13 mars)

Sharon Young Kipp

Comité de discipline

Jacques Tremblay
(président)
Tianna Travaglini-Babic
(vice-présidente)
Danny Anckle
Gabrielle Blais
Don Cattani
Dean Favero
Rosemary Fontaine
Mel Greif
(à partir du 24 juillet)
Brent Hamelin
Annilee Jarvis
Rollande Lavictoire
Lynne Mastin
(jusqu'au 13 juin)
Jacques Pavési
(en octobre seulement)
Amin Saab
(jusqu'au 13 juin)
John Tucker
John Wells

- ordonner au registrateur d'assortir sa carte de compétence de conditions ou de restrictions
- ordonner que l'imposition d'une sanction soit différée pendant une période déterminée et que la sanction ne soit pas imposée s'il remplit les conditions précisées au cours de cette période.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- lui ordonner de se présenter devant le comité pour recevoir une réprimande, un avertissement ou du counseling
- lui imposer une amende d'au plus 5 000 \$
- faire publier l'ordonnance, dans son intégrité ou d'une façon sommaire, avec ou sans le nom du membre, dans la revue officielle de l'Ordre
- déterminer un montant à payer.

Initiatives du comité de discipline

Le comité a proposé la modification d'un règlement administratif pour veiller à ce que les panels du comité de discipline approuvent la publication du texte détaillé ou d'un résumé de leurs décisions. Le conseil a approuvé cette modification. Les décisions qui comprennent un avis minoritaire doivent être approuvées par le membre du panel responsable de cet avis.

Le comité a aussi recueilli l'opinion d'un avocat indépendant de l'Ordre, afin d'obtenir des précisions sur la sphère d'autorité du comité de discipline en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*.

Le comité a présenté une motion au conseil de l'Ordre, qui recommande au ministre de l'Éducation de modifier le Règlement 437/97 sur la faute professionnelle, afin d'inclure une clause distincte pour chacune des quatre formes d'abus qui figurent jusqu'à présent dans un même paragraphe. Cette modification rend le processus plus transparent, tant pour le public que pour les membres. Cela contribuera aussi à clarifier le nombre de membres qui sont accusés d'allégations d'inconduite sexuelle.

Le comité a aussi adopté une motion qui modifie ses règles de procédures concernant l'accès aux dossiers des audiences et a ajouté une règle qui change le processus de retrait d'un avis d'audience.

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale et physique du membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles ou si sa



carte de compétence doit être assortie de conditions ou de restrictions. Ces audiences sont tenues à huis clos.

Si le comité détermine que le membre est frappé d'incapacité, il peut prendre une ou plusieurs des mesures suivantes :

- ordonner au registrateur de révoquer son certificat d'inscription et sa carte de compétence
- ordonner au registrateur de suspendre son certificat d'inscription et sa carte de compétence pour une période d'au plus deux ans
- ordonner au registrateur d'assortir sa carte de compétence de conditions ou de restrictions
- ordonner que l'imposition d'une sanction soit différée pendant une période déterminée et que la sanction ne soit pas imposée si le membre remplit les conditions précisées au cours de cette période.

Règlement à l'amiable

L'Ordre a recours au règlement à l'amiable, un programme volontaire conçu pour faciliter le règlement de certaines plaintes, quand le cas s'y prête et que les parties y sont favorables. Les parties peuvent se prévaloir du programme à toutes les étapes du processus de règlement d'une plainte comme solution de rechange à une enquête ou à une audience contestée.

Accès aux décisions du comité de discipline

En 2007, l'Ordre a examiné le processus dont il dispose pour donner accès au public aux décisions prises par les panels du comité de discipline. De cet exercice sont nées de nouvelles démarches nous permettant de mieux nous conformer à notre devoir de donner au grand public la possibilité de consulter les décisions prises au cours d'audiences publiques.

Les décisions intégrales, ainsi que les sommaires de ces décisions, sont disponibles sous divers formats et par l'entremise de différents médias.

Consultation

En 2007, l'Ordre a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires en éducation pour accroître la transparence de son processus disciplinaire et mieux faire comprendre le rôle de la Division des enquêtes et des audiences.

L'Ordre continue de rencontrer des représentants des associations de directions d'école, des fédérations d'enseignantes et d'enseignants et d'autres organismes afin d'échanger des renseignements qui aideront les membres à respecter les limites entre enseignants et élèves. Les séances portent sur les questions d'actualité, le comportement professionnel et les stratégies de règlement de plaintes.

Comité d'aptitude professionnelle

Rosemary Fontaine
(présidente)

Hanno Weinberger
(vice-président)

Gabrielle Blais

Bill Kirkwood
(à partir du 24 juillet)

Rollande Lavictoire
(à partir du 24 juillet)

Lynne Mastin
(jusqu'au 13 juin)

Cyril Ménard
(du 12 avril au 28 mai)

Tanya Roberts

Jacques Tremblay

John Tucker
(jusqu'au 1^{er} avril)

Statistiques sur les plaintes déposées en 2007

	Nombre
Plaintes du registrateur, y compris les avis des conseils scolaires	114
Membres de l'Ordre	42
Membres du public	81
Total	237

Nature des plaintes en 2007¹

Faute professionnelle	Nombre
Mauvais traitements d'ordre physique, sexuel, verbal, psychologique ou affectif	95
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	72
Geste ou omission (honteux, déshonorant ou contraire aux devoirs de la profession)	61
Infraction à une loi – aptitude à détenir une carte de compétence	20
Inobservation des normes de la profession	18
Défaut de surveiller adéquatement une personne placée sous sa surveillance professionnelle	12
Signature ou délivrance d'un document contenant une déclaration fautive, irrégulière ou trompeuse	6
Inobservation de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>	5
Divulgaration inappropriée de renseignements concernant un élève	4
Inobservation de la <i>Loi sur l'éducation</i>	2
Inobservation de la <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i> , de la réglementation ou des règlements administratifs	2
Falsification de dossiers	2
Défaut de respecter un engagement écrit	1
Défaut de tenir les dossiers requis	1
Présentation de faux renseignements ou documents concernant sa compétence professionnelle	1
Culpabilité dans un autre territoire de compétence	1
Exercice de la profession sous l'influence de drogues ou d'alcool	1
Incompétence	18
Incapacité	
État mental ou maladie mentale	2
État physique ou maladie	1
Total	325

Comité d'enquête

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Plainte hors de la compétence de l'Ordre, frivole, vexatoire ou abus de procédure	29
Question renvoyée au comité de discipline	64
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle	9
Question non renvoyée	25
Avertissement ou réprimande en personne	0
Avertissement ou réprimande par écrit	13
Plaintes réglées à l'amiable	30
Plaintes retirées ou abandonnées	19
Total	189

Comité de discipline

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Révocation	16
Suspension	6
Réprimande	13
Avertissement	3
Counseling	1
Démission / annulation	0
Conditions ou restrictions	1
Retrait de l'avis d'audience ²	29
Non coupable	0
Refus de remise en vigueur	0
Total	69

Comité exécutif

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Question renvoyée au comité de discipline par le comité exécutif ³	0
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif ⁴	2
Total	2

Comité d'aptitude professionnelle

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Conditions et restrictions	2
Suspension	1
Retrait de l'avis d'audience	0
Total	3

Règlement à l'amiable

Ratification de protocoles d'entente par le comité d'enquête

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Démission / annulation ⁵	8
Réprimande	3
Avertissement	12
Retrait / engagement (ne pas tenter de se réinscrire)	0
Conditions ou restrictions	5
Autre (excuses)	2
Total	30

Ratification de protocoles d'entente par le comité de discipline

Décisions relatives aux plaintes	Nombre
Révocation	2
Suspension	0
Réprimande	2
Avertissement	1
Conditions ou restrictions	0
Retrait de l'avis d'audience	4
Total	9

- 1 Une plainte peut comprendre plus d'une allégation.
- 2 Avec ou sans démission, annulation de la carte et ajout de conditions ou de restrictions.
- 3 Les plaintes renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif n'ont pas été examinées par le comité d'enquête.
- 4 L'avis d'audience original est remis au comité de discipline. Les plaintes renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif n'ont pas été examinées par le comité d'enquête.
- 5 L'annulation et la révocation ont pour même effet d'empêcher un membre d'obtenir un emploi exigeant le certificat d'inscription et la carte de compétence.

Reddition de comptes

Comité des finances

John Tucker
(président)

John Wells
(vice-président)

Cynthia Farrar
(à partir du 13 mars)

Brent Hamelin

Garry Humphreys
(à partir du 1^{er} octobre)

Andrew Kane
(président jusqu'au
10 septembre)

Heather Nagy
(jusqu'au 13 mars)

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers consolidés ont été examinés par le comité des finances

qui se réunit régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière et examine et approuve les états financier consolidés.

PricewaterhouseCoopers s.r.l. / s.e.n.c.r.l., vérificateurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers consolidés de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté à la page suivante.

Rapport des vérificateurs

Le 27 mars 2008

À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2007, ainsi que les états consolidés des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres

éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

États financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	717	761
Placements à court terme, au coût, y compris l'intérêt couru	16 834	17 888
Comptes débiteurs	647	553
Charges payées d'avance	106	45
	18 304	19 247
Charges reportées – élections	169	282
Immobilisations corporelles (note 3)	3 929	4 416
	22 402	23 945
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 004	3 173
Produits reportés	719	1 051
	3 723	4 224
Apport reporté pour dépenses en immobilisations	879	1 105
Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux [note 6(a)]	974	1 172
	5 576	6 501
CAPITAUX PROPRES (NOTE 4)		
Investissement en immobilisations corporelles (note 5)	2 076	2 139
Affectations internes		
Affectation au fonds de roulement	5 446	5 383
Affectation de fonds pour la stabilisation de la cotisation	2 804	3 422
Affectation de fonds pour la stabilisation du coût des locaux	6 000	6 000
Solde non affecté	500	500
	16 826	17 444
	22 402	23 945

Au nom du conseil,



Don Cattani
Président du conseil



Brian P. McGowan
Registreur et chef de la direction

État consolidé des résultats au 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007	2006
	\$	\$
ENGAGEMENTS (NOTE 6)		
Produits		
Cotisations annuelles	22 204	21 565
Autres droits	2 846	2 951
Publicité	1 108	1 001
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	226	226
Projets spéciaux	103	106
Projet Enseigner en Ontario (note 7)	1 305	778
Intérêts et produits divers	1 185	996
	28 977	27 623
Charges		
Rémunération des salariés	15 400	13 999
Conseil et comités	792	669
Prestation de services aux membres et aux postulants	2 955	2 770
Questions professionnelles	452	427
Enquêtes et audiences	2 285	2 071
Soutien au fonctionnement	5 099	4 531
Projet Enseigner en Ontario (note 7)	1 305	778
Amortissement	1 307	1 523
	29 595	26 768
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	(618)	855

États financiers consolidés

État consolidé des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	Investissement en immobilisations corporelles	Affectations internes			Solde non affecté	2007	2006
		Affectation au fonds de roulement	Affectation de fonds pour la stabilisation de la cotisation	Affectation de fonds pour la stabilisation du coût des locaux		Total	Total
	\$ (note 5)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 139	5 383	3 422	6 000	500	17 444	16 589
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	-	-	-	-	(618)	(618)	855
Investissement en immobilisations corporelles – après amortissement	(63)	-	-	-	63	-	-
Virements interfonds	-	63	(618)	-	555	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 076	5 446	2 804	6 000	500	16 826	17 444

État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

(en milliers de dollars)

	2007 \$	2006 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	(618)	855
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 194	1 482
Amortissement des charges reportées – élections	113	41
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(198)	(203)
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	(226)	(226)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(94)	(155)
Charges payées d'avance	(61)	(45)
Comptes créditeurs et charges à payer	(169)	273
Produits reportés	(332)	214
	(391)	2 236
Activités d'investissement		
Achats de placements à court terme, montant net	1 054	(1 635)
Achat d'immobilisations corporelles	(707)	(726)
Charges reportées – élections	-	(301)
	347	(2 662)
Diminution de l'encaisse au cours de l'exercice	(44)	(426)
Encaisse au début de l'exercice	761	1 187
Encaisse à la fin de l'exercice	717	761

Notes relatives aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

1. MANDAT DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de l'Ordre ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent la situation financière de l'Ordre, ainsi que de la Fondation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, placée sous son entière responsabilité.

Nouvelles prises de position comptables

Conformément aux exigences de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), l'Ordre a, le 1^{er} janvier 2007, adopté les articles suivants du Manuel de l'ICCA : le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*; le chapitre 3861, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, et le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*. Nous avons mis en application ces nouvelles normes de façon rétroactive sans retraiter les résultats des périodes antérieures qui auraient changé à la lumière des modifications apportées à la comptabilisation et à la présentation des instruments financiers. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur le bilan consolidé au 1^{er} janvier 2007.

L'Ordre a adopté le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, intitulé *Modifications comptables*, en date du 1^{er} janvier 2007. Cet article établit les critères de changement des méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de cette norme n'a touché ni la situation financière de l'Ordre, ni les résultats de son exploitation.

Pendant l'exercice, les prises de position comptables canadiennes suivantes ont été publiées. Toutefois, l'Ordre ne les a pas encore adoptées.

Récents prises de position comptables canadiennes qui ont été publiées mais pas encore adoptées

- Le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, intitulé *Informations à fournir concernant le capital*, exige qu'une entité divulgue des renseignements susceptibles d'aider les utilisateurs de ces états financiers à évaluer ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion du capital. L'entité en question est notamment tenue de divulguer toute exigence en matière de capital à laquelle elle est soumise en vertu de règles externes ainsi que les conséquences de ne pas respecter cette exigence. L'Ordre est assujéti à cette nouvelle norme à compter de l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2008. Cette norme ne touche que les informations à fournir par l'Ordre et n'aura aucune incidence sur sa situation financière, ni sur les résultats de son exploitation.
- Les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, qui remplacent le chapitre 3860, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, ont pour objet de modifier et de préciser les exigences en matière de divulgation; les normes de présentation demeurent toutefois identiques. Ces nouveaux articles accordent une importance accrue à l'information à fournir concernant la nature et l'ampleur du risque rattaché aux instruments financiers et à la façon dont l'entité gère ce risque. L'Ordre est assujéti à ces nouvelles normes à compter de l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2008. Ces normes ne touchent que l'information à fournir par l'Ordre et n'auront aucune incidence sur sa situation financière, ni sur les résultats de son exploitation.

Charges reportées – élections

L'élection du conseil a normalement lieu tous les trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties sur la durée du mandat des membres élus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Ordinateurs	33 ¹ / ₃ % par année
Mobilier et matériel	10 % par année
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

L'Ordre évalue son actif à long terme, y compris les immobilisations corporelles, afin de tenir compte de la perte de valeur chaque fois qu'un fait ou qu'un changement de circonstances indique que la valeur comptable nette de l'actif dépasse la valeur recouvrable nette.

Apport reporté pour dépenses en immobilisations

L'apport financier que l'Ordre reçoit de tierces parties au titre d'immobilisations corporelles est reporté et constaté comme produit selon les mêmes méthodes que pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux

L'Ordre amortit les avantages incitatifs relatifs à des baux pendant la durée de ceux-ci et déduit l'amortissement des dépenses locatives, ce qui résulte en un loyer moyen durant le bail.

Instruments financiers

L'Ordre fait appel à divers instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction estime que ces instruments financiers n'exposent l'Ordre à aucun risque important en matière de taux d'intérêt, de devise ou de crédit. De plus, leur valeur comptable est une approximation de leur juste valeur.

L'Ordre classe ces instruments financiers dans l'une des catégories suivantes, selon la raison justifiant l'acquisition de l'instrument en question. L'Ordre adhère aux politiques comptables suivantes concernant chacune de ces catégories :

- Titres détenus à des fins de transaction
Cette catégorie regroupe certains placements effectués dans des actions et des titres de créance. Ces placements sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, les changements à ce chapitre étant constatés dans l'état consolidé des résultats. Les coûts de transaction liés aux instruments de cette catégorie sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.
- Prêts et créances
Ces actifs financiers non dérivés représentent les espèces ou autres éléments d'actif remis par un prêteur à un emprunteur en contrepartie de la promesse de rembourser les sommes en question à une ou des dates précises, ou sur demande. Ils découlent principalement de la prestation de services à des clients (comptes débiteurs), mais tiennent aussi compte d'autres types d'éléments d'actif monétaire contractuel. Ils sont initialement inscrits à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite de toute provision pour moins-value, en faisant appel à la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux prêts et aux créances sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.
- Autres éléments de passif financier
Les autres éléments de passif financier regroupent les éléments de passif autres que ceux considérés comme des titres détenus à des fins de transaction, dont les dettes fournisseurs et les autres éléments de passif monétaire à court terme. Ces éléments de passif sont initialement inscrits à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés à leur coût après amortissement en faisant appel à la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts sur les bénéfiques

En tant qu'organisme à but non lucratif, l'Ordre n'est redevable d'aucun impôt sur les bénéfiques.

Estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif et le passif présentés et sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents des estimations.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007		
	Coûts	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Mobilier	4 013	2 839	1 174
Matériel			
de bureau	746	459	287
Ordinateurs	5 454	4 744	710
Améliorations			
locatives	6 227	4 469	1 758
	16 440	12 511	3 929

	2006		
	Coûts	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Mobilier	3 843	2 594	1 249
Matériel			
de bureau	673	413	260
Ordinateurs	4 990	4 222	768
Améliorations			
locatives	6 227	4 088	2 139
	15 733	11 317	4 416

Les immobilisations corporelles ont été acquises par l'Ordre pour ses bureaux et salles de conférence du 121, rue Bloor Est.

4. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'Ordre comptent cinq composantes. L'investissement en immobilisations corporelles se rapporte aux immobilisations corporelles de l'Ordre qui ne sont pas financées par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux ni par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations. L'affectation au fonds de roulement a été créée par l'Ordre compte tenu de la nécessité d'avoir un fonds pour assurer la continuité du fonctionnement. En outre, l'Ordre a créé une affectation de fonds pour la stabilisation de la cotisation afin de limiter le risque d'augmentation de la cotisation dans l'avenir. En 2004, l'Ordre a établi une affectation de fonds pour la stabilisation du coût des locaux afin d'accumuler des fonds en prévision de l'échéance des baux en 2012. Le solde non affecté des capitaux propres représente les fonds non affectés de l'Ordre. Au 31 décembre 2007, le conseil de l'Ordre a décidé de maintenir le solde non affecté des capitaux propres à 500 000 \$, l'affectation de fonds pour la

stabilisation de la cotisation à 2 804 000 \$, l'affectation au fonds de roulement à 5 446 000 \$ et l'affectation de fonds pour la stabilisation du coût des locaux à 6 000 000 \$.

5. CAPITAUX PROPRES – INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007	2006
	\$	\$
Immobilisations corporelles	3 929	4 416
Moins		
Somme financée par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	(879)	(1 105)
Somme financée par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(974)	(1 172)
	2 076	2 139

6. ENGAGEMENTS

a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre trois étages du 121, rue Bloor Est, à Toronto. En plus d'une période sans loyer jusqu'au 30 novembre 1997 (valeur estimative de 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$, remboursable avec les versements du loyer.

En 2000 et 2001, l'Ordre a loué un étage supplémentaire. En 2005, le bail signé en septembre 1996 a été modifié de façon à regrouper, en un seul bail prenant fin le 30 novembre 2012, la totalité de l'espace des quatre étages.

Les loyers annuels estimatifs, y compris une provision pour les charges d'exploitation en vertu des baux, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant le 31 décembre	\$
2008	1 909
2009	1 909
2010	1 909
2011	1 909
2012	1 751
	9 387

b) Autres contrats de location-exploitation

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

Exercices se terminant le 31 décembre	\$
2008	117
2009	64
2010	14
	195

7. PROJET ENSEIGNER EN ONTARIO

Instauré en 2004, Enseigner en Ontario est un projet financé par le ministère de la Formation et des Collèges et

Universités. Il vise à aider les enseignantes et enseignants formés à l'étranger à obtenir l'autorisation d'enseigner et à décrocher un emploi dans la profession. En 2005, la responsabilité financière du projet a été confiée au ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario et sa durée a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010. En avril 2007, Citoyenneté et Immigration Canada est devenu un partenaire financier de ce projet. L'Ordre est le principal bénéficiaire de l'entente de financement et a formé un partenariat avec Skills for Change, LASI Compétences mondiales, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Centre des femmes de Windsor – Aide aux immigrantes à l'égard de divers aspects de ce projet.

8. RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre maintient un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses salariés admissibles qui ne sont pas des enseignants. Les enseignants salariés peuvent verser des cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. La charge au titre du régime de retraite s'est chiffrée à 814 312 \$ pour l'exercice 2007 (741 206 \$ en 2006).

9. FONDATION DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

En février 2003, l'Ordre établissait un organisme à but non lucratif dans le but de reconnaître et de récompenser l'excellence dans la formation à l'enseignement. Au moyen de bourses et de prix, la fondation entend appuyer la formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement et le perfectionnement professionnel des enseignants chevronnés. Les bourses que nous accordons grâce à la générosité de donateurs sont versées directement aux personnes choisies en fonction de critères établis par la fondation.

Tous les ans, en décernant la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson, la fondation s'engage à offrir une aide financière à de futurs enseignants enthousiastes. Nommée en l'honneur du deuxième registrateur de l'Ordre, la bourse contribue à payer 2 000 \$ des droits de scolarité d'un étudiant inscrit à l'une des facultés d'éducation de la province. En 2007, le total des dons versés au titre de la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson s'est élevé à 270 \$ et la cinquième bourse de 2 000 \$ a été décernée en décembre 2007.

Le conseil d'administration de la fondation est composé du comité exécutif et du registrateur de l'Ordre. Les opérations financières sont consolidées dans les états financiers annuels de l'Ordre.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour respecter la présentation des états financiers de 2007.

Statistiques de 2007

ADHÉSION À L'ORDRE

		2007		2006	
			%		%
Femmes	anglophones	144 224	67,79	139 593	67,48
Femmes	francophones	9 287	4,37	9 052	4,38
		153 511	72,16	148 645	71,86
Hommes	anglophones	55 412	26,05	54 516	26,35
Hommes	francophones	3 312	1,56	3 215	1,55
		58 724	27,60	57 731	27,91
Non déclarés	anglophones	498	0,23	476	0,23
Non déclarés	francophones	6	<0,01	7	<0,01
		504	0,23	483	0,23
Total		212 739*		206 859	

*Au 31 décembre 2007

(membres en règle et ceux dont la carte de compétence est assortie de conditions)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON L'ÂGE

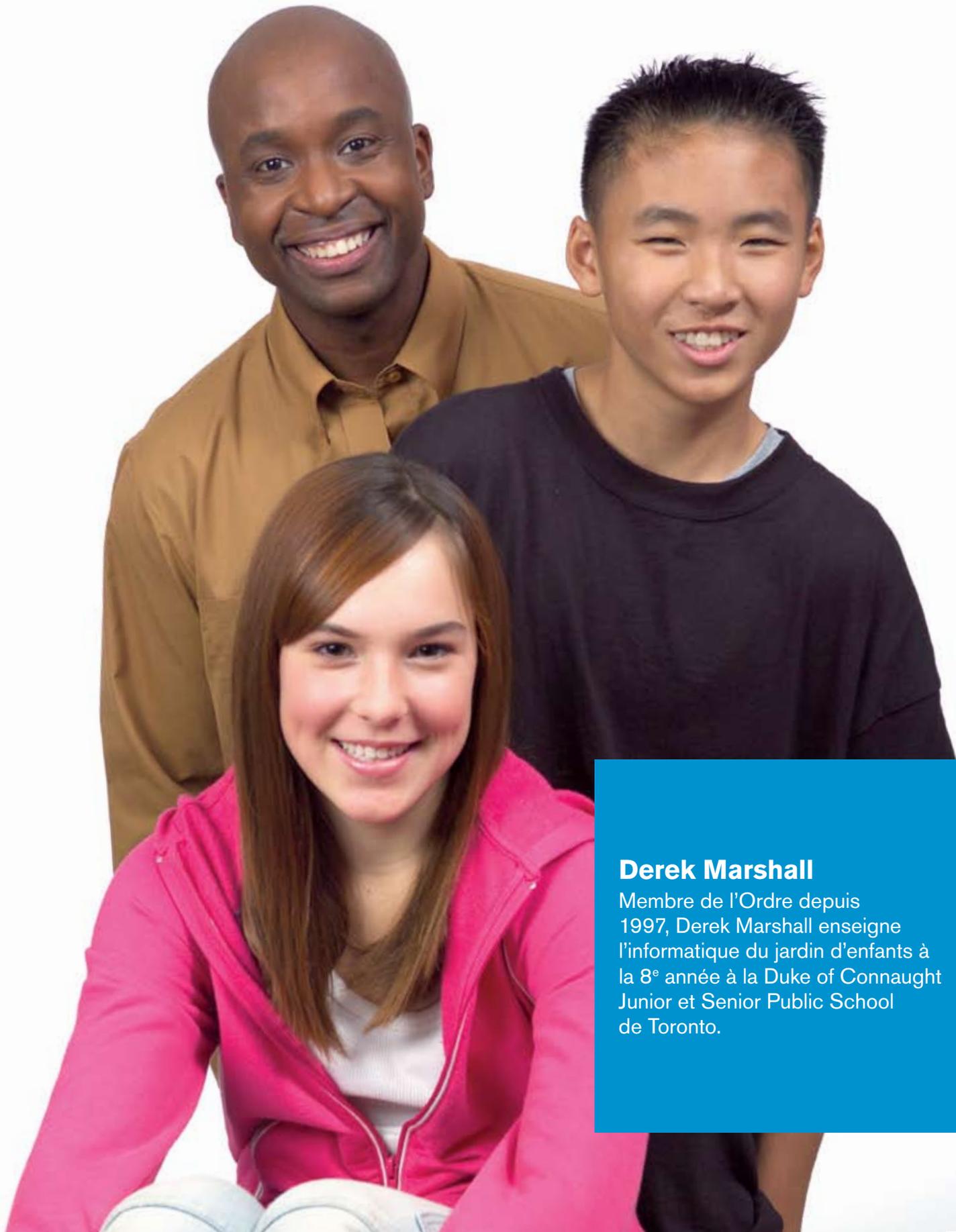
Âge	Hommes				Femmes				Non déclarés	
	2007	%	2006	%	2007	%	2006	%	2007	2006
20-30	7 738	3,64	7 617	3,68	30 761	14,46	29 571	14,30	157	186
31-40	16 674	7,84	16 010	7,74	44 307	20,83	41 723	20,17	245	201
41-50	14 782	6,95	14 312	6,92	34 992	16,45	34 203	16,53	81	78
51-60	14 922	7,01	15 805	7,64	35 071	16,49	36 150	17,48	19	16
>60	4 608	2,17	3 987	1,93	8 380	3,94	6 998	3,38	2	2
Total	58 724	27,60	57 731	27,91	153 511	72,17	148 645	71,86	504	483

SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS

	2007	2006
Diplômés de l'Ontario	8 773	8 566
Ailleurs au Canada	493	463
États-Unis	1 762	1 907
Autres pays	1 447	1 481
Total	12 475	12 417

AUTRES STATISTIQUES

Appel	45	38
Approbations temporaires	1 119	1 324
Ajout de qualifications additionnelles	33 283	36 077
Équivalence de qualifications additionnelles accordées	313	296



Derek Marshall

Membre de l'Ordre depuis 1997, Derek Marshall enseigne l'informatique du jardin d'enfants à la 8^e année à la Duke of Connaught Junior et Senior Public School de Toronto.

Dans la poursuite de ses objets,
l'Ordre a le devoir de servir et
de protéger l'intérêt du public.



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
121, rue Bloor Est
Toronto ON M4W 3M5

Téléphone : 416-961-8800
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
Courriel : info@oct.ca
www.oeeo.ca

Imprimé sur du papier Environment recyclé à 100 %.

